

(7)

(N^o 8.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AOUT 1878.

**Rapport de la Commission de l'Instruction publique,
chargée d'examiner le Projet de Loi portant
transfert de crédits du Budget du Ministère de
l'Intérieur à celui de l'Instruction publique et
demande de Crédits supplémentaires.**

(Voir les Nos 7 et 13, 1878, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président ; DHANIS, le Comte D'URSEL, PIGEOLET,
SOLVYNS, le Chevalier VAN HAVRE, VERHEYDEN, et CROCQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui nous est soumis a pour objet de transférer au nouveau Ministère de l'Instruction publique, les crédits ordinaires restés disponibles sur le budget de l'enseignement pour l'exercice 1877, et les crédits supplémentaires alloués pour ce même service, par la loi du 23 avril 1878. Il institue, de plus, un nouveau crédit supplémentaire destiné à couvrir certaines dépenses arriérées de l'exercice 1877.

Ces mesures ont paru à votre Commission parfaitement justifiées, et le Projet de Loi a été adopté par six voix contre une et une abstention.

Le Rapporteur,
CROCQ.

Le Président,
J. D'ANDRIMONT.